

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: - (1995)
Heft: 27

Rubrik: World Science : environnement juriste récompensée

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

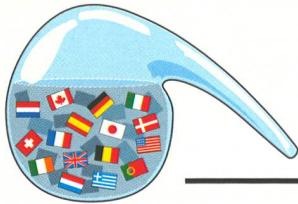
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Environnement Juriste récompensée

Parmi les inventions qui ont changé notre quotidien, les bouteilles en plastique ont marqué une étape importante. Depuis, porter des kilos de verre pour ne rapporter que quelques litres d'eau minérale ou de boisson gazeuse n'est plus nécessaire. Mais, la multiplication de ces bouteilles a vite constitué une montagne de déchets difficile à éliminer...

«Aussi, conformément à une ordonnance fédérale, les autorités zürichoises interdirent l'usage des bouteilles en PVC dont l'élimination est

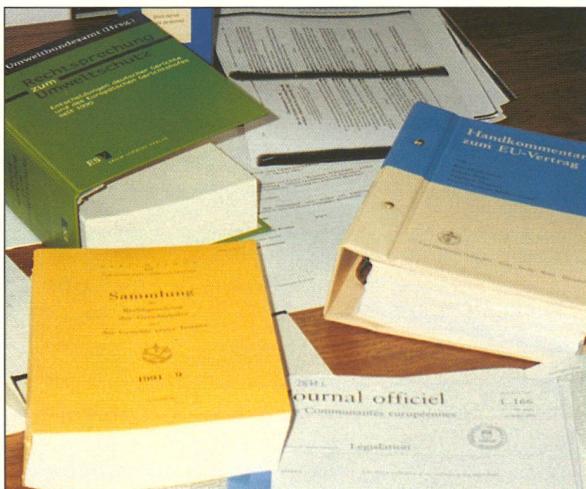
té du nouveau domaine qu'est le «droit européen de l'environnement», domaine dans lequel cette juriste s'est déjà taillée une renommée internationale alors qu'elle n'a que trente ans. C'est pourquoi le Conseil de la recherche du Fonds national l'a choisie pour l'attribution du *Prix Latsis national 1995* qui fut décerné le 30 novembre dernier.

Astrid Epiney, Allemande d'origine mais également citoyenne helvétique, a suivi un cursus peu banal. Au cours de ses études, effectuées à l'Université Johannes Gutenberg de Mayence (Allemagne) entre 1984 et 1991, elle a pu passer une année à l'Université de Lausanne. Ce fut pour elle l'occasion de s'enrichir de nouveaux modes de pensée culturels et juridiques.

Après l'obtention de sa licence en droit, elle décrocha également la licence suisse. Elle entreprit alors un travail de doctorat sur le droit international qu'elle acheva en 1991. C'est en travaillant

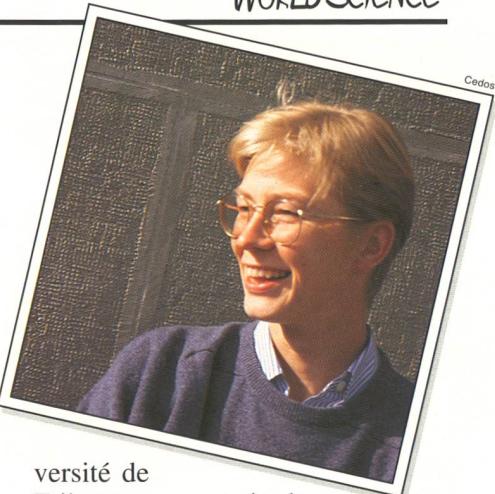
à l'Institut de Hautes Etudes en Administration publique (IDHEAP, Lausanne) qu'elle vint à s'intéresser aux problèmes de l'environnement dans le cadre du droit européen.

Elargissant toujours davantage son champ de vision, la juriste a ensuite passé une année (1991-92) à l'Institut européen d'Etudes supérieures de Florence (Italie). Durant ce post-doc, elle s'est spécialisée en droit international de l'environnement, un domaine qui n'en était qu'à ses débuts et qui va assurément se développer à l'avenir. D'ailleurs, l'Uni-



très polluante», relate Astrid Epiney qui est depuis une année professeur de droit à l'Université de Fribourg. «Des producteurs d'eau étrangers firent recours, mais le Tribunal fédéral confirma la sanction dont l'application s'élargit à tout le pays. Liée à l'Union européenne (UE) ou à l'Espace économique européen (EEE), la Suisse pourrait conserver cette mesure même si elle s'oppose à la libre circulation des biens, car cette liberté peut être limitée dans le but de protéger l'environnement.»

Cet exemple illustre la complexi-



versité de Fribourg est en train de créer un institut de droit européen.

Le travail de recherche d'Astrid Epiney ressemble à celui d'un informaticien qui tente d'éliminer les «bugs» d'un programme. En effet, lorsqu'un nouvel acte juridique (suisse, européen, etc.) est décreté, la juriste passe en revue tous les cas d'applications possibles et imaginables, afin de déceler d'éventuelles lacunes ou des situations pouvant faire jurisprudence. L'exercice est loin d'être gratuit car certaines de ses réflexions ont contribué à éclaircir le sens de différents articles et à faciliter leur application dans la pratique.

Dernièrement, l'UE a édicté un règlement (Eco-audit) destiné à responsabiliser les industriels. Chaque entreprise doit évaluer son emprise sur l'environnement et vérifier qu'elle respecte les lois et normes en vigueur. «L'application de ce règlement rencontrera des difficultés en Suisse, relève Astrid Epiney. En premier lieu, il devrait être accommodé au principe qui veut que ce soit à l'Etat de contrôler le respect des lois, et non aux entreprises ni aux particuliers de se «policer» eux-mêmes.»

«Il y a dix ans, conclut-elle, la législation suisse sur la protection de l'environnement était nettement plus avancée que celle de l'Union européenne. Aujourd'hui, notre avance a largement fondu...»